

Aux producteurs et productrices agricoles et forestiers
Aux partenaires de l'agroalimentaire
Aux intervenants des gouvernements

Nous vous convions au 93^e Congrès général de l'Union des producteurs agricoles qui se tiendra du 5 au 7 décembre 2017 au Centre des congrès de Québec, situé au 900, boulevard René-Lévesque Est, à Québec.

L'inscription des délégués s'effectuera le 5 décembre 2017 à compter de 8 h 30. On procédera à l'ouverture du Congrès à 10 h le même jour.

Prenez note que des modifications sont à prévoir au Règlement sur les contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'UPA et au Règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'Union des producteurs agricoles. Nous verrons finalement à adopter une résolution quant à la reconduction du plan de financement.

Je vous rappelle qu'il s'agit cette année d'un congrès sans papier. Nous vous invitons donc à apporter tablettes, portables et téléphones intelligents.

Charles-Félix Ross
Directeur général





POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

**Procès-verbal
du 92^e Congrès général
de l'Union des producteurs agricoles**

Ensemble, nous sommes
L'Union des producteurs agricoles

Centre des congrès de Québec
les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2016

1. Ouverture

Le président général, M. Marcel Groleau, procède à l'ouverture du 92^e Congrès général. Il souhaite la bienvenue aux délégués et aux invités. Il présente les principaux points à l'ordre du jour des trois prochaines journées, que ce soit l'adoption du plan de développement de l'Union, les différents ateliers thématiques, le lancement du guide sur la contractualisation et, évidemment, la présence des partis politiques.

Il mentionne que les défis à relever cette année ont été grands et qu'il faut continuer à travailler ensemble, car ils sont encore importants. Il mentionne que nous recevrons d'ailleurs le ministre de l'Agriculture, M. Pierre Paradis, au cours des prochains jours et que le message devra être fort et clair. Le gouvernement doit être un partenaire afin que nous puissions contribuer à l'économie du Québec.

2. Lecture de l'avis de convocation

M. Charles-Félix Ross, directeur général, fait une lecture de l'avis de convocation qui est jugé conforme sur une proposition de M. Gilles Lacroix, appuyée par M. Gilbert Marquis.

3. Procès-verbal du Congrès général 2015

Le procès-verbal du Congrès général de 2015 est résumé par M^e Patrick Lareau. Il est approuvé à l'unanimité sur une proposition de M. Normand Legault, appuyée par M. Christian St-Jacques.

4. Programme et déroulement du Congrès

M^e Patrick Lareau présente le programme du Congrès annuel. Celui-ci est adopté sur une proposition de M. Richard Maheu, appuyée par M. Fernand Laplante.

5. Règles de procédures

Après lecture des règles régissant le déroulement du Congrès annuel, on rappelle que celles-ci font partie du Règlement général de l'Union des producteurs agricoles actuellement en vigueur. Leur adoption n'est donc pas requise.

6. Rapport des activités et vidéo rétrospective 2015-2016

Le président général présente les membres du conseil exécutif de l'Union. Par la suite, il cède la parole au directeur général de l'Union, M. Charles-Félix Ross.

M. Ross souligne que l'année qui vient de se terminer aura sollicité les ressources de l'Union, tant à Longueuil que dans les régions, à un niveau rarement observé. Il rappelle avec justesse que l'Union aura été très active. Près de 16 000 producteurs ont été rencontrés jusqu'ici dans le cadre de la démarche À la rencontre des producteurs. L'an prochain, la cible fixée pour cette démarche

sera atteinte grâce au travail des administrateurs et des permanents de l'Union, qui a été accompli avec dévouement. L'année 2016 aura également été une année où nous avons structuré le plan de développement de l'Union, lequel sera adopté ce jour même. Nous avons également procédé au lancement de la revue L'U et du programme Avantages UPA. L'Union a également mis à jour l'ensemble de son site intranet et vu l'apparition de BHLF, un bureau de pratique privée formé de Mes Johanne Brodeur, Marie-Andrée Hotte, Stéphane Forest, Nancy Lemaire et Myriam Robichaud. Il explique par la suite les balises de leur champ d'intervention.

M. Ross revient par la suite sur les progrès réalisés dans le dossier de la santé psychologique. Il mentionne qu'énormément de travail reste encore à être accompli à cet égard. Le travail effectué par Au cœur des familles agricoles, les travailleurs de rangs, les sentinelles, les intervenants en santé psychologique, les CLSC et les producteurs devra se poursuivre.

Il mentionne qu'il faut être fier du taux d'adhésion des producteurs à l'Union. Cette année, 93 % des producteurs ont adhéré à l'Union, ce qui est une progression. Leur adhésion est nécessaire à la poursuite et à la recherche de solutions dans nos multiples dossiers, notamment l'obtention d'une politique alimentaire et d'une stratégie de l'agroalimentaire. D'ailleurs, à ce sujet, nous avons tenu cette année le Grand Rendez-vous des décideurs de l'agroalimentaire, « Nourrir l'économie du Québec ».

Il revient sur les efforts déployés dans les dossiers de la sécurité du revenu et du renouvellement du cadre stratégique agricole ainsi que les multiples consultations et commissions parlementaires auxquelles l'Union a participé. Il souligne avec justesse l'importance et la pertinence des travaux effectués par la Table de développement de la production biologique et sur le caractère primordial du développement des marchés de proximité.

Par la suite, M. Ross souligne les gains obtenus par les différents groupes et l'Union, que ce soit l'approbation du règlement modifiant le Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec, qui fait en sorte que la Fédération des producteurs acéricoles du Québec est dorénavant en mesure d'entreprendre les démarches nécessaires à l'attribution de nouveaux contingents représentant cette année cinq millions d'entailles ou bien encore l'obtention de sommes pour le programme de drainage des terres agricoles.

Il mentionne que plusieurs études d'importance ont été menées pour appuyer nos positions et toutes démontrent que les gouvernements ont intérêt à investir dans le secteur de l'agriculture qui constitue un pan important de l'économie du Québec.

On présente ensuite une vidéo réalisée par la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches sur la sécurité routière, de même qu'une vidéo sur le rassemblement des producteurs laitiers à Ottawa.

Il tient également à remercier les producteurs agricoles, les élus et les permanents pour leur confiance et leur appui tout au cours de l'année qui vient de se terminer. C'est seulement par un travail concerté et engagé qu'ensemble, nous sommes l'Union des producteurs agricoles.

On fait ensuite la présentation de la vidéo rétrospective de l'année 2015-2016 et des différents thèmes.

7. Adoption du Plan de développement 2017-2021 de l'Union

Le Plan de développement 2017-2021 de l'Union est présenté. Il servira à déterminer les orientations stratégiques à partir desquelles s'organisera le travail des permanents et des élus pour les prochaines années. Il permettra également de déterminer les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs.

La vision, tant du développement de l'agriculture que de l'Union, qui vise à protéger les intérêts des producteurs agricoles et forestiers et à valoriser la profession, s'articule en quatre « D », soit Développement, Demande, Durabilité et Devenir.

Trois axes de développement sont également établis, soit le rôle économique et social de l'Union, les composantes de l'Union et la vie syndicale.

Tous conviennent qu'il faut aller de l'avant, imposer des idées et innover. Sur une proposition de Mme Jacinthe Gagnon, appuyée par M. Daniel Habel, il est résolu d'adopter le Plan de développement 2017-2021 de l'Union.

Mardi 29 novembre 2016, 13 h 15

Président : M. Pierre Lemieux

8. Allocution du président général

Le premier vice-président général, M. Pierre Lemieux, invite le président général, M. Marcel Groleau, à prononcer son allocution.

En débutant, le président général de l'Union salue les partenaires présents, les producteurs agricoles et les délégués. Il mentionne que ceux-ci donnent un sens au thème du Congrès, car ensemble, nous sommes l'Union des producteurs agricoles. Pour lui, ce thème allait de soi, puisque c'est le thème utilisé pour réaliser le Plan de développement de l'Union pour les cinq prochaines années.

Pour le président général, « Ensemble », c'est une main tendue, une force qu'on annonce. Ensemble, c'est la seule façon de régler les problèmes qui nous concernent collectivement. Si on regarde la dernière année, c'est ensemble, avec les différents ministères du gouvernement, qu'on a essayé de faire avancer nos dossiers. C'est aussi ensemble, avec nos partenaires de l'industrie, soit de la transformation ou de la distribution, qu'on a tenté de trouver des solutions dans certains dossiers, et c'est ensemble, avec la population, qu'on va pouvoir assurer un avenir à notre agriculture et à notre secteur bioalimentaire.

Il indique que parmi les nouveautés du Congrès 2016, nous aurons la chance d'entendre les trois chefs des partis d'opposition sur leur vision de l'agriculture et leur perspective pour le milieu agroalimentaire. Dans le contexte d'un plan de développement sur cinq ans, puis aussi parce que nous nous sommes donné le mandat de travailler davantage avec tous les partis politiques, il serait intéressant d'entendre leur point de vue. En ce qui concerne le plan de développement, les différents thèmes seront approfondis en ateliers.

M. Groleau revient plus spécifiquement sur la réalité des fermes de plus petite taille ou la diversité de l'agriculture et des marchés, puisque c'est de plus en plus important et présent partout sur le territoire. Démarrer en agriculture, c'est le projet de plusieurs. C'est un projet que l'Union doit chercher à faciliter.

L'autre élément qui change dans l'environnement politique, selon le président général, c'est le rôle de nos élus municipaux dans le développement des régions du Québec. Il faudra surveiller la capacité et le pouvoir des MRC d'intervenir sur leur territoire. Cela soulèvera aussi des questions sur la façon dont on va gérer la protection du territoire agricole, mais aussi, et surtout, la façon dont on pourra s'impliquer dans les plans de développement de la zone agricole.

Il mentionne que nous discuterons également des attentes sociétales, notamment la question de la relève syndicale au féminin. Dans les écoles d'agriculture, plus de la moitié des étudiants sont des filles et dans les productions en émergence, plus de la moitié des entreprises agricoles sont détenues par des femmes. Donc, il y a réellement une évolution de la place des femmes en agriculture. Au sein de l'Union, où on dit « ensemble », il faut s'assurer que les femmes en agriculture ont une place de choix pour s'exprimer en tant qu'entrepreneures agricoles et exercer un rôle de leader au sein de nos organisations syndicales. Il faut créer cet espace pour les femmes entrepreneures en agriculture.

Le président général mentionne que le mot qui définit bien l'année 2016 est « inquiétude », parce que les producteurs sont engagés et même s'ils sont déterminés, ils sont inquiets. L'inquiétude est le pire des sentiments qu'on puisse avoir lorsqu'il faut investir. En affaires, l'inquiétude est contre-productive. L'accord avec l'Europe est inquiétant pour les fromagers du Québec, parce qu'il est faux d'affirmer qu'il n'y aura pas d'impact si on importe d'ici cinq ans l'équivalent de 30 % des fromages fins produits au Canada. Il y a également de l'inquiétude chez les producteurs par rapport aux importations de lait diafiltré et de volailles, qui contournent les règles d'importation. Il y a de l'inquiétude par rapport à la fermeture possible des marchés ou aux contraintes plus grandes pour l'exportation, surtout depuis les élections américaines.

Des inquiétudes se manifestent aussi chez les producteurs de bois qui voient les États-Unis prendre des mesures protectionnistes pour leurs marchés ainsi que chez les producteurs de céréales. L'inquiétude était encore plus grande chez les producteurs acéricoles lorsque le rapport Gagné a été rendu public et qu'on proposait de mettre fin au contingentement dans le secteur acéricole, un secteur qui a connu une croissance inégalée dans les 15 dernières années.

Il mentionne que l'on nous propose des sommets sur l'agroalimentaire et le bioalimentaire. Nous avons participé au premier rendez-vous, celui des consommateurs. Il n'y a pas eu de grandes surprises. Pour les consommateurs, le premier critère de décision d'achat est le prix, pas les normes sociétales ou environnementales; les études le démontrent. Il y aura également deux autres sommets, un sur la transformation et un sur la production. On ne favorise pas la collaboration, et c'est malheureux. Favoriser la division au sein du milieu agricole, c'est stigmatiser les positions. Chacun se définit par opposition à l'autre et en fonction de ses positions. Il est difficile d'obtenir des consensus et de faire avancer les dossiers. C'est pour cette raison que l'Union existe : pour travailler à obtenir des consensus grâce à des compromis au bénéfice de tout le monde. En tenant compte des enjeux que nous avons à affronter, nous n'avons jamais eu autant besoin de consensus dans la société que maintenant.

Le président général indique que le gouvernement avait pour mission de réduire le déficit et d'arriver à l'équilibre budgétaire, mais cette mission-là n'était malheureusement pas soutenue par une vision du développement de l'agriculture. Il fallait maintenir une vision du développement de l'agriculture, car le potentiel est pourtant là.

Dans les années 70, il y a eu l'ouverture d'un chantier sur la modernisation de l'agriculture du Québec. Il y a eu notamment mise en place de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles et de la Loi sur la protection des terres agricoles. Entre les années 1980 et 2000, les producteurs agricoles ont doublé la valeur de production. Dans les années 90, un autre grand chantier a porté sur les sites d'entreposage. Le gouvernement a soutenu l'agriculture par des subventions. Tout le monde construisait plus grand et a agrandi son site d'élevage; l'agriculture s'est propulsée.

Aujourd'hui, un autre chantier doit être lancé et porter sur les attentes sociétales : des attentes en termes de bien-être animal, d'environnement, de développement des marchés, de la réponse à la croissance de la population et, évidemment, de changements climatiques. Si aucune modernisation n'est effectuée, si aucun investissement n'est réalisé, on va continuer à faire du surplace, comme on le fait depuis les dernières années. Et l'inquiétude va se transformer en abandon. Pour installer la relève en agriculture, il faut pallier ce sentiment d'inquiétude et inspirer la confiance. L'agriculture et l'agroalimentaire sont les premiers secteurs en importance dans le secteur primaire et le secteur manufacturier. Un choix de société s'impose si l'on désire positionner notre industrie pour qu'elle soit performante jusqu'aux années 2035-2040. Nous avons une décision à prendre dès maintenant.

6

Dans le secteur maraîcher, les choses évoluent. On est partis d'organisations qui étaient en confrontation à des gens qui travaillent de plus en plus ensemble. Dans le secteur des céréales, il y a beaucoup à faire, mais il y a un grand potentiel de développement. Nous avons les outils pour répondre à cette demande alimentaire grâce à une production de qualité et à des producteurs compétents. Il faut un gouvernement qui a une vision du développement du bioalimentaire.

Finalement, on présente les deux résolutions qui seront discutées plus tard dans le cadre du Congrès. Il s'agit de la résolution concernant le programme de crédit de taxes foncières agricoles et la résolution quant au programme d'assurance en matière de santé animale au Québec. Il faut donc se mobiliser et être prêts, car force est de constater qu'il y a du côté du gouvernement un certain mépris pour la classe agricole. Ensemble, nous y arriverons!

9. Travail en ateliers

Les délégués se réunissent en ateliers thématiques :

1. Développement
2. Demande
3. Durabilité
4. Devenir



10. Réunion à huis clos du Fonds de défense professionnelle

Les délégués, réunis à huis clos, procèdent à l'étude des dossiers relatifs au Fonds de défense professionnelle (FDP).

1 - Allocution du président

Après présentation des membres siégeant au comité d'administration du FDP, le président, M. Pierre-Maurice Gagnon, soumet son rapport de l'année écoulée. Il fait notamment état des dossiers traités. Il insiste sur la nécessité d'investir collectivement pour se donner les moyens de défendre l'agriculture du Québec ainsi que ceux et celles qui la font. Enfin, il rappelle les règles qui régissent le FDP.

2 - Rapport financier au 31 juillet 2016

Le secrétaire-trésorier du FDP, M^e Patrick Lareau, présente le rapport financier au 31 juillet 2016. Celui-ci est entériné sur une proposition de M. James Allen, appuyée par Gislain Houle après quelques demandes de précisions.

3 - Nomination des auditeurs

Les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sont retenus pour l'audition des prochains états financiers du FDP.

4 - Rapport du comité de mise en nomination

Le président général invite le secrétaire du FDP, M^e Patrick Lareau, à présenter le rapport du comité de mise en nomination. Le secrétaire du FDP fait donc rapport au Congrès des nominations retenues par le comité. Elles se déclinent comme suit : à la présidence, M. Pierre-Maurice Gagnon, à la vice-présidence, M. Richard Maheu, et, comme membre, M. Serge Beaulieu. Le rapport du comité de mise en nomination est entériné à l'unanimité, sur une proposition de Mme Sylvie Laliberté, appuyée par M. Fernand Laplante.

5 - Divers

On présente les différentes modifications apportées au Règlement sur le Fonds de défense professionnelle, grâce à un tableau comparé. Les modifications sont approuvées à l'unanimité. On indique également qu'une journée sur le FDP aura lieu en 2017 au Château Laurier.

11. Huis clos des délégués

Le président général informe les délégués que le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Pierre Paradis, a confirmé sa présence au Congrès. Les délégués conviennent de l'accueil qui sera réservé au ministre lors de son passage.

On présente par la suite les trois résolutions qui ont été retenues. Une seule a été refusée; il s'agit de celle en lien avec le salaire minimum en agriculture. On souhaite attendre la parution de l'étude commandée afin de se positionner.

On procède à la lecture de la première résolution qui porte sur la fiscalité foncière agricole. Celle-ci, après modification, est adoptée majoritairement sur une proposition de Mme Jacinthe Gagnon, appuyée par M. François Bourassa. On discute ensuite des moyens de pression qui pourraient être mis de l'avant. Sur une proposition de M. Marcel Papin, appuyée par M. Michel Désy, il est résolu de mettre en place des moyens de pression dans l'éventualité où le dossier ne se règle pas.

On procède ensuite à la lecture de la deuxième résolution qui porte sur la relance des investissements en agriculture. Sur une proposition de M. Richard Maheu, appuyée par M. Gérard Bouchard, la résolution est unanimement adoptée par les congressistes.

Finalement, on procède à la lecture de la troisième résolution qui porte sur le programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ). Sur une proposition de M. Jean-Marie Giguère, appuyée par M. Denis Morin, la résolution est unanimement adoptée.

8

12. Lancement du guide sur la contractualisation

Mme Alyne Savary et M^e Myriam Robichaud présentent le guide sur la contractualisation. On rappelle que le Congrès général avait demandé à l'Union d'étudier et de documenter le phénomène de la contractualisation et de l'intégration. Un guide a donc été élaboré afin de permettre aux producteurs de faire des choix éclairés lors de leurs négociations de contrat. Mme Savary explique la façon dont le canevas a été élaboré et le guide a été rédigé. Elle présente également la table des matières et ses thèmes. On distribue les documents et on affiche à l'écran le lien vers le site Internet.

Me Myriam Robichaud présente finalement le contenu de quelques fiches et de quelques clauses aux congressistes.

13. L'agriculture au Québec : retombées économiques et perspectives d'avenir

M. Renaud Sanscartier est économiste agricole pour le compte d'ÉcoRessources. On rappelle que l'Union a confié différents mandats à cette firme au cours des dernières années. Il présente son analyse des retombées économiques de l'agriculture pour le Québec pour 2016.



14. Vision 4D de la relève agricole

Mme Michèle Lalancette présente aux congressistes la vision 4D de la relève agricole. Différentes capsules sont ainsi diffusées touchant différents thèmes qui sont au cœur des revendications de la Fédération de la relève agricole du Québec.

15. Famille agricole de l'année

La famille Gauthier, de Saint-Irénée, s'est vu décerner le titre de Famille agricole de l'année. La famille se spécialise en production porcine depuis cinq générations en plus de produire du bœuf, du grain et du bois.

Mercredi 30 novembre 2016, 13 h 30

Président : M. Marcel Groleau

16. L'avenir de l'agriculture à l'échelle mondiale

M. Émile Frison, docteur en sciences agronomiques de la faculté universitaire Gembloux Agro-Bio Tech en Belgique, est en visioconférence. Il fait un exposé sur différents thèmes, notamment la façon dont l'agriculture sera pratiquée au cours des prochaines années et qui la pratiquera. Il se questionne sur les façons dont pourrait être influencée cette agriculture, notamment par l'apparition de l'agriculture urbaine, les changements climatiques, les organismes génétiquement modifiés et, évidemment, les nouvelles technologies.

Les délégués du Congrès ont l'occasion d'échanger avec M. Frison et de lui poser quelques questions, notamment en ce qui concerne les modèles territorialisés d'agriculture.

17. Présentation du rapport financier

Sur une proposition de M. Normand Legault, appuyée par M. Christian St-Jacques, il est unanimement résolu d'approuver le rapport financier présenté, tel qu'adopté par le Conseil général.

On profite également de l'occasion pour nommer les auditeurs de l'Union pour l'année 2016-2017. Sur une proposition de M. André Tessier, appuyée par M. Francis Lessard, il est unanimement résolu de nommer Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur pour l'Union en 2016-2017.

18. L'avenir de l'agriculture au Québec

Tour à tour, les représentants des partis politiques de l'opposition sont invités à prendre la parole afin de présenter leur vision de l'avenir de l'agriculture au Québec. Dans un premier temps, M. Amir Khadir de Québec solidaire prend la parole. Il est suivi de M. François Legault de la Coalition Avenir Québec et de M. Jean-François Lisée du Parti québécois.

19. Allocution de M. Jean-Claude Poissant

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, M. Jean-Claude Poissant, est présent. Le président général lui souhaite la bienvenue. D'entrée de jeu, M. Poissant rappelle que l'agriculture est dans son ADN, dans ses veines. Il rappelle également l'importance du soutien de la famille pour les administrateurs et les producteurs agricoles.

Il procède ensuite à la lecture d'un texte préparé pour l'occasion où il rappelle ses origines et souligne qu'il se trouve privilégié d'être présent au Congrès de l'Union, une organisation de valeur. L'agriculture québécoise est un fleuron de l'économie canadienne. Il faut en être fier et c'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec les producteurs afin de faciliter sa croissance.

Il rappelle les priorités du ministre MacAulay pour l'agriculture québécoise, que ce soit à l'égard du commerce ou de l'innovation. Le gouvernement fédéral est déterminé à protéger le système de la gestion de l'offre, qu'il juge primordial. La gestion de l'offre est là pour rester. Il promet d'être à l'écoute des producteurs agricoles et d'aider ceux-ci. Il faut améliorer la compétitivité des producteurs agricoles et c'est la raison pour laquelle le gouvernement prendra les mesures qui s'annonceront appropriées.

Il revient sur les programmes d'investissement visant à moderniser les centres de recherche et de développement, notamment au Québec, que ce soit à Saint-Hyacinthe, à Sherbrooke ou bien à Saint-Jean-sur-Richelieu. Les occasions ne manqueront pas et le gouvernement travaille intensément à développer le nouveau cadre stratégique agricole.

10

Il annonce un investissement fédéral de 1,7 M\$ pour la génétique dans le secteur bovin et pour le diagnostic des maladies porcines et bovines. Cela permettra d'assurer une plus grande rentabilité des entreprises.

On procède ensuite à une période d'échanges et de questions de la part des délégués. M. Pierre Lemieux, notamment, demande s'il y aura finalement une bonification d'Agri-stabilité à hauteur de 85 % afin de minimiser les impacts, puisqu'il y a eu recommandation unanime du comité. Il demande également à ce que le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec puisse renaître afin d'enlever la mainmise du gouvernement sur les sommes qui devraient être réservées aux producteurs. Les attentes sont présentes et bien claires. Des questions sont par la suite notamment posées par Mme Stéphanie Lévasseur au sujet des travailleurs étrangers temporaires, par M. Gilbert Perreault concernant les compensations dans le secteur laitier et par M. Yvon Simard quant à la ferme expérimentale de Normandin.

Jeudi 1^{er} décembre 2016, 9 h 30

Président : M. Pierre Lemieux

20. Modifications aux règlements

On procède dans un premier temps à l'adoption des modifications proposées au Règlement sur les contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'Union des producteurs agricoles. Ces



modifications entreront en vigueur le 1^{er} août 2017. Sur une proposition de M. Normand Ouimet, appuyée par M. Richard Maheu, les modifications proposées sont unanimement adoptées.

On continue par la suite avec le Règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'Union des producteurs agricoles. On présente les modifications proposées. M. Stéphane Sansfaçon demande des explications sur la catégorisation et l'interprétation que le Service des cotisations fait du statut C1, soit les entreprises avec actionnaire unique. Des explications sont données par M^e Johanne Brodeur. Sur une proposition de M. J-Alain Laroche, appuyée par M. Christian Overbeek, les modifications proposées sont unanimement adoptées.

Finalement, M^e Johanne Brodeur présente les modifications proposées au sujet du Règlement général de l'Union des producteurs agricoles. Sur une proposition de M. Claude Viel, appuyée par M. Serge Beaulieu, les modifications proposées sont unanimement adoptées et se lisent comme suit :

« DE REMPLACER l'article 16 e) du Règlement général de l'Union des producteurs agricoles actuel par le texte suivant :

Un congrès spécial est également tenu si 10 % des producteurs qui sont membres de l'Union soit par un syndicat ou syndicat spécialisé affilié à une fédération ou fédération spécialisée qui ont adhéré à l'association accréditée en font la demande. Celle-ci doit comporter le nom, le numéro de producteur, l'adresse et la signature de chaque demandeur ainsi que l'objet devant être traité. Le document doit être déposé au siège de l'Union à l'attention du secrétaire. »

11

21. Nouvelles de la FCA

Le président de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), M. Ron Bonnett, s'adresse aux délégués cette année au moyen d'une présentation vidéo.

Il indique que la FCA œuvre depuis près de 80 ans pour la cause des producteurs agricoles canadiens. Avec l'Union, la FCA n'a cessé de travailler toutes ces années pour améliorer le pouvoir et le poids politique des producteurs agricoles.

Le président aborde les grands dossiers de l'heure sur lesquels travaille la FCA, que ce soit la négociation des accords commerciaux, la consultation sur le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture et, évidemment, la question des travailleurs étrangers temporaires. Il procède ensuite à son analyse de l'agriculture à partir des 4D qui sont au cœur du thème du présent Congrès général de l'Union.

Président : M. Martin Caron

22. Bourse du Fonds santé et sécurité au travail en agriculture

Le deuxième vice-président général, M. Martin Caron, rappelle tout d'abord l'importance de la prévention, car il s'agit de la vie des agriculteurs, de leur famille et des travailleurs. C'est aussi un aspect très important de la gestion d'une entreprise agricole. Il revient sur l'importance de la santé et de la sécurité sur nos fermes. Il faut répéter et continuer de transmettre le message, car

les accidents continuent de se produire. Les statistiques des dernières années parlent d'elles-mêmes. En 2014, on a recensé 16 décès, en 2015, 12 décès et en 2016, en date du 24 novembre, 14 décès.

Pour 2016, nous avons retenu le thème portant sur les dangers liés à l'utilisation des silos à grains. Le colloque de janvier a accueilli 103 personnes et, à ce jour, 19 ateliers ont été réalisés et 6 auront lieu d'ici la fin de l'année.

Le thème retenu pour 2017 est le cadenassage et le contrôle des énergies dangereuses et celui retenu pour 2018, les pesticides.

Depuis sa création en 2011, le Fonds a octroyé 44 800 \$ pour la réalisation de 37 projets en santé et sécurité au sein des régions grâce à tous nos partenaires, dont Desjardins Sécurité financière et FERME. Le Fonds accorde en moyenne 1 000 \$ par projet.

On invite par la suite les représentants des commanditaires, soit M. Gilles Boutin et M. Martin Gibouleau, à décerner les prix. En 2016, 8 projets ont été réalisés grâce au Fonds, pour un investissement total de 49 753 \$. Pour 2017, le jury a sélectionné 10 projets qui généreront un investissement de 72 006 \$ en santé et sécurité au travail.

Pour 2016, le prix est remis au projet de cinq formations sentinelles organisées par la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue. On invite M. Sylvain Vachon à venir chercher un chèque représentant le solde alloué au projet réalisé. Le chèque est remis par M. Gilles Boutin.

12

Pour 2017, c'est le projet ayant pour thème « Comment bien organiser la prévention à la ferme » qui a été retenu. On invite M. J-Alain Laroche et M. Claude Lapointe à venir chercher un chèque représentant une avance de fonds servant à démarrer le projet. Le chèque est remis par M. Martin Gibouleau.

23. Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le président général souhaite la bienvenue à M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Le ministre amorce son intervention en saluant ses collègues de l'Assemblée nationale présents, soit Mme Dominique Anglade et M. Luc Blanchette. Il désire profiter de sa présence pour effectuer une rétrospective de mi-mandat. Il mentionne les efforts déployés par le gouvernement libéral afin d'éponger le déficit de sept milliards de dollars et de réduire la dette du Québec. L'ensemble de la population québécoise y a participé. Cela permet d'investir dans notre avenir individuel et collectif, tant en éducation et en santé qu'en agroalimentaire. Le MAPAQ commandait un grand ménage à l'arrivée du ministre. La Financière agricole du Québec accusait un déficit de 500 millions de dollars à elle seule. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a donc effectué des efforts titanesques afin de remettre le Québec sur les rails.

En ce qui concerne la politique bioalimentaire que tous contribuent à mettre en œuvre, il tient à remercier l'Union et Ricardo Larrivée. La première édition des consultations a été couronnée de succès. Le ministre revient sur l'adoption de la loi sur le bien-être animal et sur les impératifs



biologiques. Il remercie tour à tour MM. Bruno Letendre, Alain Bourbeau, David Boissonneault, Serge Beaulieu, Claude Viel, Paulin Bouchard, Pierre-Luc Leblanc et Gyslain Loyer pour leur soutien et leur travail au courant de la dernière année. Il remercie également M. André Mousseau pour son travail auprès d'Hydro-Québec. Il félicite M. Yvon Simard et Mme Michèle Lalancette dans leurs dossiers respectifs.

Il revient par la suite sur le dossier de baie de Lavallière dans lequel un comité interministériel aura permis que, d'ici Noël, il y ait communication de la décision visant à aider les producteurs de cette région.

Il ajoute qu'il est fier d'avoir positionné l'agriculture comme le principal employeur au Québec. Le secteur agroalimentaire est responsable de la création de 500 000 emplois. Ce secteur est plus important encore que les secteurs de l'aéronautique et des jeux vidéo. Il sera important de continuer à développer la stratégie agroalimentaire en partenariat avec le ministre des Finances et Mme Dominique Anglade. La table est mise et il faut prendre la balle au bond.

En ce qui concerne le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA), la mécanique est claire. Le budget qui y est consacré est présentement de 145 M\$. L'année prochaine, il y aura augmentation de 5 % et on verra à simplifier les règles du jeu. Il s'agit là de saine gestion. Il se fie à Carlos Leitão, qui est, selon lui, le deuxième meilleur économiste au monde. Pour ce dernier, seuls 300 producteurs verront une hausse sur leur avis d'imposition. Il ne s'est jamais trompé, que ce soit en ce qui concerne la sécurité du revenu, le sirop d'érable ou même le dossier de baie de Lavallière.

Par ailleurs, on manque de vétérinaires pour le Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ). On incite les étudiants à aller s'installer en région et à se spécialiser en médecine pour les grands animaux. Selon le ministre Paradis, il n'est pas question de diminuer les montants investis à cet égard. Concernant l'investissement, la gestion de l'offre est là pour longtemps s'il n'en tient qu'à lui. Pour ce qui est des programmes de sécurité du revenu, il affirme que les producteurs souhaitent davantage recevoir un juste prix pour ce qu'ils récoltent, plutôt que de recevoir des chèques. Il affirme que de toute façon, au Québec, le gouvernement a accordé 300 M\$ en soutien de plus qu'en Ontario. Le filet de sécurité est meilleur au Québec que partout ailleurs au Canada, ce qui est démenti par nos représentants.

Une période de questions suit les propos de M. Paradis. M. Paul Doyon interroge M. Paradis sur l'absence d'une politique agricole et trouve bien dommage que cette situation crée de l'incertitude. Selon lui, il y a absence de vision. M. Christian Overbeek, quant à lui, incite M. Paradis à la vigilance quant aux risques, mais également quant aux opportunités. Il déplore le manque de vision du gouvernement qui empêche l'investissement des producteurs dans un chantier qui permettrait d'amener l'agriculture québécoise à un autre niveau. Les producteurs ont besoin d'un signal fort, d'un investissement important. Le ministre Paradis considère que les programmes de sécurité du revenu sont trop compliqués et qu'il y a trop d'argent laissé sur la table par les producteurs.

M. Gilbert Marquis intervient par la suite au sujet du programme de drainage et de chaulage. Il faut agir rapidement et signer les chèques aux producteurs. Les gens sont dans l'attente et s'impatientent. Concernant le PCTFA, il somme le gouvernement de refaire ses calculs. M. Serge Beaulieu intervient également afin de faire les mises au point qui s'imposent à l'égard de la

production acéricole et des demandes d'entailles supplémentaires. Le MAPAQ n'a jamais été un partenaire privilégié, au contraire. La Fédération des producteurs acéricoles du Québec a dû se débrouiller seule. On demande encore une fois un investissement du gouvernement pour la réserve stratégique de sirop, mais aucune concession ne sera faite à l'égard des outils de mise en marché.

Finalement, M. Jean-Marie Rainville interroge le ministre sur la progression du maïs de Neuville et sur le Programme d'appui au développement des appellations réservées. M. Pierre Lemieux prend la parole afin de manifester son insatisfaction à l'égard du travail effectué par le ministre Paradis, notamment lors de sa présence lorsqu'il a été interpellé à l'Assemblée nationale.

Le président général clôt la rencontre en revenant sur les principaux points de revendication, que ce soit à propos du PCTFA, du Programme ASAQ ou de l'investissement en agriculture afin de stimuler l'économie. Le ministre Paradis semble sous-estimer ce qui se passe en agriculture et on se dirige vers un marasme. Il faut établir l'agriculture de demain.

Jeudi 1^{er} décembre 2016, 13 h 30

Président : M. Pierre Lemieux

24. Rapport des ateliers : Notre vision d'avenir en 4D

Les délégués procèdent à l'étude, en plénière, des résolutions débattues en ateliers. On traite des résolutions des ateliers en présence des présidents et des secrétaires d'ateliers.

25. Adoption du rapport d'activités

Sur une proposition de M. André Mousseau, appuyée par M. Serge Lapointe, il est résolu d'adopter le rapport d'activités de l'Union des producteurs agricoles pour l'année 2016.

26. Discours de clôture du président, M. Marcel Groleau

Le président général, M. Marcel Groleau, remercie les délégués pour leur présence, leur participation et leur patience tout le long du Congrès. Évidemment, on ne pourra pas cesser la pression, il faudra continuer à l'appliquer dans nos différents dossiers. Mais notre message est clair, c'est au gouvernement à l'entendre.

En réaction à l'un des propos du ministre Paradis, selon lequel environ 300 producteurs seront impactés par la réforme du PCTFA, le président général propose que 250 à 300 avis d'imposition de producteurs agricoles soient analysés par un économiste neutre. Une fois l'analyse effectuée, nous pourrions alors faire une sortie médiatique avec la Fédération québécoise des municipalités afin de contrer les initiatives gouvernementales. Nous pourrions également, en parallèle, organiser une conférence de presse et faire un appel à tous nos députés régionaux.

Pour plusieurs, le temps est peut-être venu de demander une rencontre avec le premier ministre du Québec, Philippe Couillard. Du côté de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac Saint-Jean, on n'exclut pas la possibilité de faire une demande de rencontre.

27. Divers

Quelques délégués formulent différents commentaires qui portent, entre autres, sur des remerciements à l'équipe de permanents qui ont œuvré à l'organisation du Congrès. Quelques commentaires sont émis concernant le Petit Déjeuner des grands honneurs qui, encore une fois, a été une grande réussite et qui comble le besoin des producteurs de vulgariser les thèmes agricoles.

D'autre part, Mme Jacinthe Gagnon tient à féliciter le président général, M. Marcel Groleau, pour son travail dans l'ensemble des dossiers. Ce qui est désolant, en contrepartie, c'est le travail du ministre Paradis et son attitude dans différents dossiers, notamment celui du maïs de Neuville. On félicite également M. Bruno Letendre pour sa gestion du dossier du lait diafiltré et M. Serge Beaulieu pour sa réaction face à la publication du rapport Gagné.

28. Clôture du Congrès

Les délégués sont invités à remplir le formulaire d'évaluation qui a été distribué. Le 92^e Congrès est levé sur une proposition de M. Jean-Marie Rainville, appuyée par M. Gérard Bouchard.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TENUE DU CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UPA

ARTICLE 1

L'Union des producteurs agricoles (ci-après l'Union) tient, en alternance, un congrès d'élections et d'adoption de résolutions et un congrès de réflexion.

Le présent règlement a pour objet :

- Partie 1** de préciser la composition ainsi que les mandats du Comité des résolutions lors du congrès d'élections et d'adoption des résolutions ou de réflexion;
- Partie 2** d'établir la procédure pour l'étude et l'adoption des résolutions par les délégués au congrès de résolutions;
- Partie 3** de déterminer le processus permettant de traiter les résolutions à caractère extraordinaire;
- Partie 4** sous réserve du Règlement général de l'Union, de préciser la procédure des assemblées.

PARTIE 1 – LE COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Section 1.1. – La composition, le quorum et la présidence

ARTICLE 2

Le Comité des résolutions est composé des membres du conseil exécutif de l'Union. Le directeur général, le directeur général adjoint ainsi que le secrétaire du Comité y participent, mais n'en font pas partie. Ils ne sont pas pris en compte pour établir le quorum.

ARTICLE 3

Le quorum des réunions du Comité est de la majorité des membres, et les décisions sont prises à la majorité des voix.

ARTICLE 4

Le président dirige les réunions du Comité. Il ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix.

Section 1.2. – Les mandats

ARTICLE 5

Pour le congrès d'élections et d'adoption des résolutions, le Comité des résolutions a pour mandat :

- a. de recevoir, classifier, regrouper, reformuler et refuser, s'il y a lieu, les résolutions soumises par les affiliés, le conseil général et le conseil exécutif;
- b. de retourner aux affiliés concernés, s'il y a lieu, les résolutions qui sont spécifiques à une région ou à un groupe de producteurs;
- c. de choisir entre des résolutions divergentes ou différentes sur un même sujet, celle qui sera soumise au congrès pour étude et adoption;
- d. de fixer le nombre d'ateliers dans lequel seront traitées les résolutions;
- e. de traiter les résolutions extraordinaires soumises par les affiliés.

ARTICLE 6

Pour le congrès de réflexion, le Comité des résolutions a pour mandat :

- a. de recevoir les suggestions de thèmes soumises par les affiliés, le conseil général et le conseil exécutif;
- b. de choisir le ou les thèmes du congrès;
- c. de traiter les résolutions extraordinaires soumises par les affiliés.

PARTIE 2 – ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Section 2.1 – Le cahier des orientations

ARTICLE 7

Lors du congrès d'élections et d'adoption des résolutions, chaque affilié de l'Union peut présenter, avant la date fixée par le conseil exécutif, un maximum de dix (10) résolutions à être soumises à l'étude au congrès.

ARTICLE 8

Ces résolutions doivent être classées par ordre d'importance et être envoyées par courrier électronique au secrétaire du Comité.

ARTICLE 9

Une fois révisées, regroupées et classées sous forme de cahier (cahier des orientations) par le Comité, les résolutions sont soumises au congrès pour étude et adoption.

ARTICLE 10

Le cahier des orientations est expédié aux affiliés de l'Union avant le congrès.

Section 2.2. – Les ateliers

ARTICLE 11

Les ateliers ont pour mandat d'étudier les résolutions qui leur sont soumises par le Comité, de proposer, s'il y a lieu, des amendements, et de se prononcer par vote sur chacune d'entre elles.

ARTICLE 12

Les présidents et secrétaires d'atelier sont nommés par le conseil exécutif de l'Union. Le secrétaire a voix délibérante, mais n'a pas le droit de vote.

Le président dirige les délibérations de l'atelier, mais n'a pas droit de vote.

ARTICLE 13

Le quorum des ateliers est composé des délégués votants présents.

ARTICLE 14

Les résolutions et amendements sont adoptés à la majorité des voix des délégués votants présents à l'atelier et dûment inscrits à cet atelier.

ARTICLE 15

Chaque affilié membre doit répartir :

- a. ses délégués votants en nombre égal dans chacun des ateliers, afin d'y conserver un équilibre équivalant à la plénière du congrès;
- b. ses délégués non-votants en nombre égal dans chacun des ateliers, afin d'y conserver un équilibre équivalant à la plénière du congrès;

ARTICLE 16

Advenant l'impossibilité, pour un affilié, de répartir également ses délégués votants dans chaque atelier compte tenu du nombre d'ateliers et de délégués, il devra faire connaître à l'Union la répartition qu'il entend adopter pour les délégués votants et les délégués non votants en excédent, après qu'une répartition égale du plus grand nombre de délégués possible dans chaque atelier aura été effectuée.

Un affilié comptant un nombre de délégués votants inférieur au nombre d'ateliers, peut indiquer à l'Union dans quels ateliers et pour l'étude de quelles résolutions, ses délégués votants seront répartis. À tous moments cependant, il ne devra y avoir dans ce cas qu'un seul délégué votant par atelier.

Section 2.3 – La plénière

ARTICLE 18

Seul le congrès en séance plénière peut disposer définitivement des résolutions et des orientations.

ARTICLE 19

Lorsqu'un atelier adopte un amendement à une résolution, seul le texte amendé est soumis au congrès en séance plénière.

ARTICLE 20

Toute résolution, amendée ou non, adoptée à l'unanimité en atelier, ou pour laquelle moins de 5 personnes se sont prononcées « contre », est soumise au congrès en séance plénière pour ratification sans débat et après lecture des seules demandes qui y sont contenues.

Toute résolution, amendée ou non, rejetée à l'unanimité en atelier, ou pour laquelle moins de 5 personnes se sont prononcées « pour », est soumise au congrès en séance plénière pour ratification sans débat et après lecture des seules demandes qui y sont contenues.

Le président de l'assemblée plénière doit alors demander aux délégués de se prononcer sans débat sur la ratification de cette résolution. Si le congrès en séance plénière accepte la ratification sans débat, celle-ci est adoptée. Par ailleurs, si le congrès en séance plénière rejette la ratification sans débat, celle-ci peut alors faire l'objet d'un débat.

ARTICLE 21

Toute autre résolution fait l'objet d'un débat en séance plénière.

PARTIE 3 – RÉOLUTIONS extraordinaires

ARTICLE 22

Un affilié qui veut soumettre à l'étude une résolution extraordinaire doit se procurer le formulaire prévu à cette fin au secrétariat du congrès.

Une fois le formulaire complété et sa résolution annexée, il doit la soumettre au secrétaire du Comité au plus tard avant 18 h la première journée du congrès. Toute résolution soumise après cette heure doit être rejetée par le Comité, sauf s'il s'agit d'une résolution qui est recommandée par les discussions en cours.

ARTICLE 23

Le formulaire de dépôt permet à l'affilié concerné d'expliquer pourquoi la résolution qu'il veut soumettre à l'étude revêt un caractère extraordinaire, c'est-à-dire :

- a. qu'elle est urgente;
- b. qu'elle porte sur une problématique qui n'était pas connue au moment prévu pour le dépôt des résolutions ou qu'elle découle d'une problématique qui s'est passablement dégradée depuis cette date (cet alinéa ne s'applique qu'au congrès d'élections et de résolutions);
- c. qu'elle ne pouvait être déposée à la rencontre du conseil général précédant le congrès ou encore, que le report de son dépôt à la prochaine rencontre du conseil général causera un préjudice aux producteurs;
- d. qu'elle n'est pas liée à une orientation actuelle de l'Union;
- e. que son adoption par le congrès général permettrait de transmettre un message public ayant un impact décisif sur le dénouement de la problématique.

ARTICLE 24

Sur la base des critères établis à l'article précédent, le Comité a discrétion d'accepter ou rejeter toute résolution extraordinaire qui lui est soumise. Il peut les soumettre à l'étude en atelier ou directement en séance plénière. Cependant, tout affilié qui voit sa résolution rejetée par le Comité des résolutions peut la soumettre directement au congrès en séance plénière, au point « divers ».

PARTIE 4 – PROCÉDURE D'ASSEMBLÉES

ARTICLE 25

Lorsqu'un délégué, ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se rend au micro et attend que le président lui donne la parole.

Si plus d'un délégué se rend au micro en même temps, le président établit l'ordre de priorité.

Pendant qu'un délégué a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalisation.

ARTICLE 26

- a. Lorsqu'un délégué désire faire une proposition, il se rend au micro, attend que le président lui donne la parole et fait sa proposition.
- b. Une fois déclarée dans l'ordre par le président, la proposition doit être appuyée par un autre délégué. Le président la propose alors à l'assemblée pour étude.
- c. L'assemblée procède à l'étude de la proposition et, après débat, exprime son avis au moyen d'un vote, le tout sous réserve toutefois de la procédure établie à l'article 20 du présent règlement.
- d. Une fois soumise à l'assemblée pour étude, la proposition est la propriété de celle-ci, et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement unanime de l'assemblée.
- e. Un amendement doit concerner le même sujet que la proposition et ne peut aller à l'encontre de son principe. Il ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots.

L'amendement ne doit pas être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.

- f. Le président peut, avec l'assentiment de la majorité des délégués, transmettre à un comité ou à une table de travail de l'Union un amendement trop technique ou pour lequel l'assemblée ne possède pas suffisamment d'information pour se prononcer.
- g. Une fois déclaré dans l'ordre par le président, l'amendement doit être appuyé par un autre délégué. Le président le propose alors à l'assemblée pour étude.
- h. On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. Si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement. Si le sous-amendement est adopté et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement, on vote sur l'amendement tel que sous-amendé.
- i. Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale. Si l'amendement est adopté et s'il n'y a pas d'autre amendement, on vote sur la proposition principale telle qu'amendée.
- j. Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

ARTICLE 27

- a. Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et on passe au vote.
- b. Un délégué peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix si la majorité de l'assemblée est d'accord. Toute discussion cesse alors et on passe au vote.
- c. Les délégués votent à main levée, à moins que la majorité des délégués présents ne réclament le vote secret.
- d. En plénière, le président n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

ARTICLE 28

- a) Si un délégué croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège.

Avec le rappel au règlement, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.

- b) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

ARTICLE 29

- a. Si un délégué croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure n'a pas été respectée, il est justifié de faire un rappel au règlement et d'interrompre l'orateur.
- b. Le rappel au règlement doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

ARTICLE 30

Le présent règlement peut être amendé par le vote de la majorité des délégués présents au congrès général ou à tout congrès spécial, pourvu qu'un préavis ait été donné dans l'avis de convocation. Les amendements qui pourront y être apportés entreront en vigueur dès leur adoption ou à toute date ultérieure fixée.

Nombre de délégués par groupe affilié à l'UPA

Décision rendue par le conseil général

Congrès général - 5 au 7 décembre 2017

Fédérations régionales	Nombre de délégués votants
Abitibi-Témiscamingue	3
Bas-Saint-Laurent	11
Capitale-Nationale-Côte-Nord	6
Centre-du-Québec	18
Chaudière-Appalaches	31
Estrie	15
Gaspésie-Les Îles	3
Lanaudière	9
Mauricie	6
Montérégie	38
Outaouais-Laurentides	13
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7
Total des fédérations régionales	160

Groupes spécialisés affiliés	Nombre de délégués votants
Acéricoles	13
Agricultrices	4
Apiculteurs	3
Aquaculteurs	2
Bleuets	5
Bovins	14
Chèvres	4
Forestiers	13
Fraises et framboises	5
Fruits et légumes de transformation	4
Grains	14
Grands gibiers	2
Lait	13
Lapins	2
Marâchers	9
Œufs d'incubation	2
Œufs	3
Ovins	6
Pommes	4
Pommes de terre	3
Porcs	9
Poulettes	2
Quebec Farmers' Association	4
Relève agricole	9
Serre	5
Volailles	6
Total partiel - groupes spécialisés	160

Total partiel - fédérations régionales	160
-----------------------------------------------	------------

Dirigeants généraux	3
Total	323